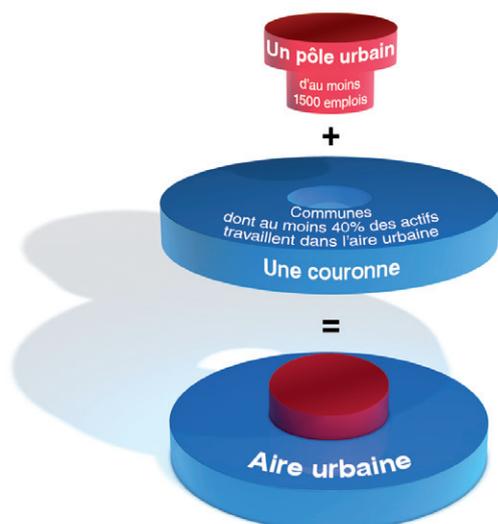


Vues d'agglo

Le territoire de vie tourangeau : jusqu'où ?

L'essentiel du nouveau périmètre de l'aire urbaine de Tours

L'aire urbaine : la mesure du rayonnement d'un pôle d'emplois sur un bassin de vie



L'INSEE a publié en décembre 2011 une actualisation des zonages en aires urbaines, basée sur le recensement de la population 2008.

Une aire urbaine se compose d'un pôle urbain et de sa couronne. Cette dernière correspond aux communes dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans une commune attirée par celui-ci.

Le pôle urbain se caractérise, quant à lui, par une continuité bâtie, une population d'au moins 2.000 habitants et un nombre d'emplois supérieur à 1.500.

En fonction du nombre d'emplois présents dans le pôle, les aires urbaines sont dites grandes (plus de 10.000 emplois), moyennes (5.000 à 10.000 emplois) ou petites (1.500 à 5.000 emplois).

L'INDRE-ET-LOIRE : UNE ORGANISATION URBAINE ATYPIQUE

Une France de plus en plus urbaine

À l'échelle nationale¹, l'influence des villes est de plus en plus forte. Entre 1999 et 2008, l'espace qu'elles polarisent s'est fortement étendu pour atteindre 400.000 km², soit 74% du territoire. Les grandes aires urbaines sont plus particulièrement concernées (+ 39%). Elles se sont notamment développées

en absorbant des communes auparavant multipolarisées ou isolées² ainsi que d'anciens pôles de plus petite taille.

En 2008, parmi les 36.600 communes françaises, 29.200 font partie des espaces sous influence des villes. Plus de 9 Français sur 10 vivent dans ces espaces "urbains".

Tours et le désert tourangeau ?

En France, on dénombre 230 grandes aires urbaines, 126 moyennes et 415 petites.

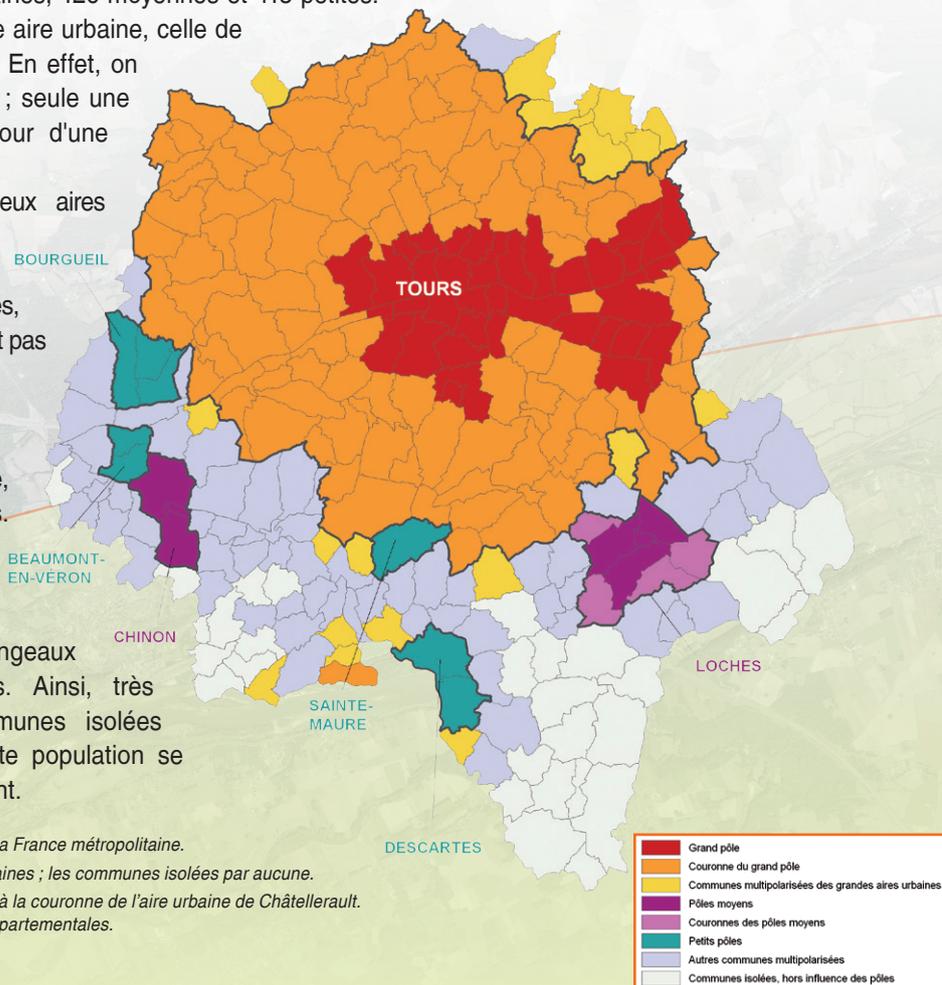
L'Indre-et-Loire ne comporte qu'une seule grande aire urbaine, celle de Tours ; il se distingue des autres départements. En effet, on observe peu cette situation à l'échelle nationale ; seule une quinzaine de départements est organisée autour d'une seule grande aire urbaine.

Dans l'Indre-et-Loire, on recense également deux aires urbaines moyennes (Chinon et Loches) et quatre petites (Beaumont-en-Véron, Bourgueil, Descartes et Sainte-Maure-en-Touraine). À l'exception de Loches, les pôles urbains de ces six aires urbaines n'exercent pas une forte influence sur les communes avoisinantes.

Vers la fin du monde rural ?

Parmi les 276³ communes de l'Indre-et-Loire, 163 sont situées dans les sept aires urbaines. Près de 515.000 personnes y résident, soit 88% de la population départementale. Si l'on tient compte des communes multipolarisées (83 communes), ce sont même 568.000 Tourangeaux (97%) qui vivent sous l'influence des villes. Ainsi, très peu de personnes habitent dans des communes isolées (3% contre 5% en France métropolitaine). Cette population se trouve pour l'essentiel dans le Sud du département.

Les aires urbaines de l'Indre-et-Loire



¹ Les chiffres mentionnés dans cette étude correspondent à ceux de la France métropolitaine.

² Les communes multipolarisées sont attirées par plusieurs aires urbaines ; les communes isolées par aucune.

³ La commune d'Antogny-le-Tillac, 539 habitants en 2008, appartient à la couronne de l'aire urbaine de Châtelleraut. Dans l'ensemble de cette publication, elle est exclue des analyses départementales.

ENJEUX

L'Indre-et-Loire tend à être monopolarisé. Cette situation interpelle le fonctionnement du territoire et la vie quotidienne de ses habitants. Comment faire en sorte de proposer des services et commerces de proximité à l'ensemble de la population ? Comment maintenir des polarités secondaires, et lesquelles ? Comment organiser des déplacements, socialement, économiquement et écologiquement acceptables ?

L'AIRES URBAINE DE TOURS : UNE POPULATION QUI S'ACCROIT FORTEMENT

Une aire urbaine dans le haut du classement national

Les grandes aires urbaines françaises sont classées en fonction de leur poids démographique. En 2008, celle de Tours se place en 18^{ème} position ; elle est la première parmi celles accueillant entre 250.000 et 499.000 habitants. Ainsi, elle devance les aires urbaines d'Orléans (21^{ème}) et d'Angers (23^{ème}).

Si l'on s'intéresse à la superficie, elle atteint la 8^{ème} place, juste derrière Rennes et Nantes. Elle couvre davantage d'espace que certaines très grandes aires urbaines (plus d'un million d'habitants) comme celles de Marseille et Nice, contraintes par le littoral.

Un pôle urbain dense qui accueille 3/4 des habitants

Composée de 144 communes, l'aire urbaine de Tours réunit 473.226 personnes en 2008. Son pôle urbain, avec ses 36 communes, concentre 73% des habitants. Cette proportion est nettement supérieure à celle des autres grandes aires urbaines de l'axe ligérien (part oscillant entre 54% pour Blois et 68% pour Nantes).

Avec une superficie d'environ 3.200 km², l'aire urbaine de Tours affiche une densité moyenne de 149 habitants par km².

Celle-ci est quatre fois supérieure à celle du reste du département (38 hab/km²). Au sein de l'aire urbaine, l'occupation de l'espace par la population présente de fortes disparités. Le pôle urbain accueille environ 520 hab/km² alors que dans la couronne périurbaine on dénombre seulement 51 hab/km². Cette différence importante n'est pas spécifique à l'aire urbaine de Tours. Elle est par exemple semblable à la situation de l'aire urbaine de Nantes (rapport de 1 à 11).

Un gain de 100.000 habitants en 10 ans

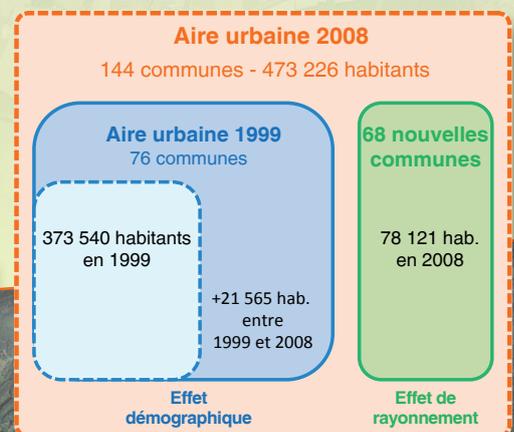
En 2008, l'aire urbaine de Tours compte 99.700 habitants de plus qu'en 1999, soit une croissance démographique de 27%. Cette évolution est comparable à celle observée pour l'aire urbaine d'Orléans (+ 30%).

La dynamique démographique s'explique par la combinaison de deux phénomènes :

- D'une part, les communes de l'aire urbaine 1999 enregistrent une croissance de la population ; on parle d'effet démographique.
- D'autre part, l'aire urbaine s'agrandit, intégrant de nouvelles communes ; on parle d'effet de rayonnement.

L'effet de rayonnement a généré 78% des habitants supplémentaires de l'aire urbaine de Tours. L'effet démographique apporte, quant à lui, 21.600 nouveaux habitants.

L'effet de rayonnement est plus marqué dans le pôle urbain qui a intégré 13 nouvelles communes, dont Amboise et Bléré. Il représente 80% des habitants supplémentaires, contre 77% dans la couronne.



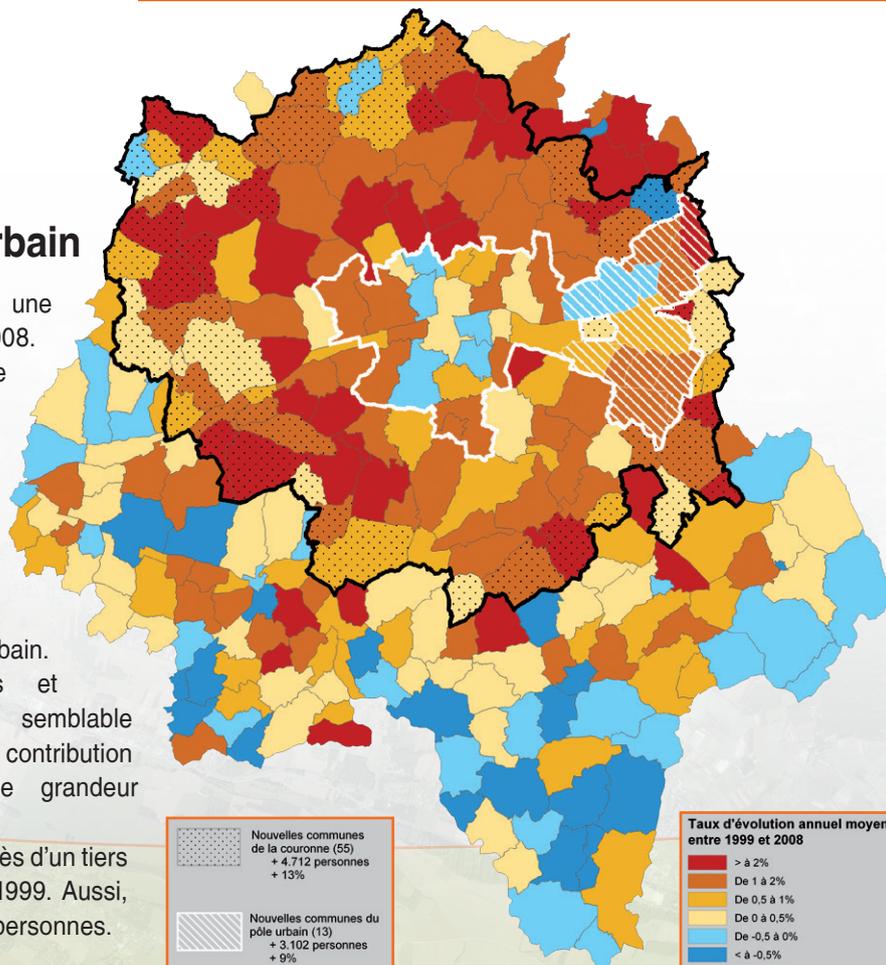
en nombre d'habitants	Population 2008	Evolution 1999-2008	Dont effet démographique	Dont effet de rayonnement
Aire urbaine de Tours	473.226 (144)	+ 99.686	+ 21.565 (76)	+ 78.121 (68)
Pôle urbain	344.799 (36)	+ 47.360	+ 9.615 (23)	+ 37.745 (13)
Couronne	128.427 (108)	+ 52.326	+ 11.950 (53)	+ 40.376 (55)

Sources : INSEE, RP1999 et RP2008 exploitations principales.
(x) : Nombre de communes concernées.

Evolution annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2008

Une croissance plus forte de la couronne que du pôle urbain

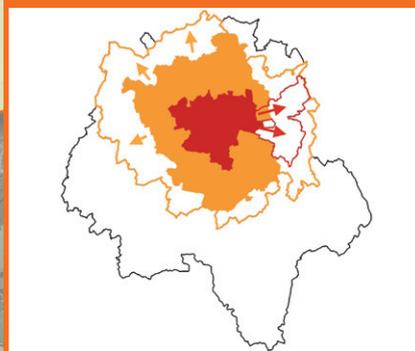
Les 36 communes du pôle urbain ont connu une croissance démographique de 4% entre 1999 et 2008. Les 13 nouvelles communes ayant intégré ce pôle se sont développées suivant un rythme de 9%, trois fois supérieur à celui de l'ancien pôle urbain. Toutefois, ce dernier, ayant une population nettement plus importante (307.100 personnes), apporte un volume d'habitants plus élevé. La population des 108 communes de la couronne périurbaine a augmenté de 15%, croissance quatre fois plus forte que celle du pôle urbain. Si les communes nouvellement intégrées et les anciennes connaissent une évolution semblable (respectivement + 13% et + 16%), leur contribution en volume n'est pas du même ordre de grandeur (+ 4.700 contre + 12.000 habitants). Quant au reste du département, on constate que près d'un tiers des communes a perdu de la population depuis 1999. Aussi, ce territoire a seulement accueilli 2.300 nouvelles personnes.



Un rayonnement de l'aire urbaine qui s'étend à l'Ouest

La multiplication et l'allongement des déplacements domicile-travail concourent à l'extension territoriale de l'aire urbaine de Tours. Sa superficie a quasiment doublé sur la dernière décennie. Elle compte aujourd'hui 68 communes de plus qu'en 1999. Celles-ci se situent essentiellement à l'Ouest et au Nord du département. À l'Est, l'aire urbaine de Tours vient chercher la limite départementale avec notamment l'intégration de l'ancienne aire urbaine d'Amboise. Quelques rares communes ont été intégrées à la marge au Sud.

Evolution territoriale de l'aire urbaine de Tours entre 1999 et 2008

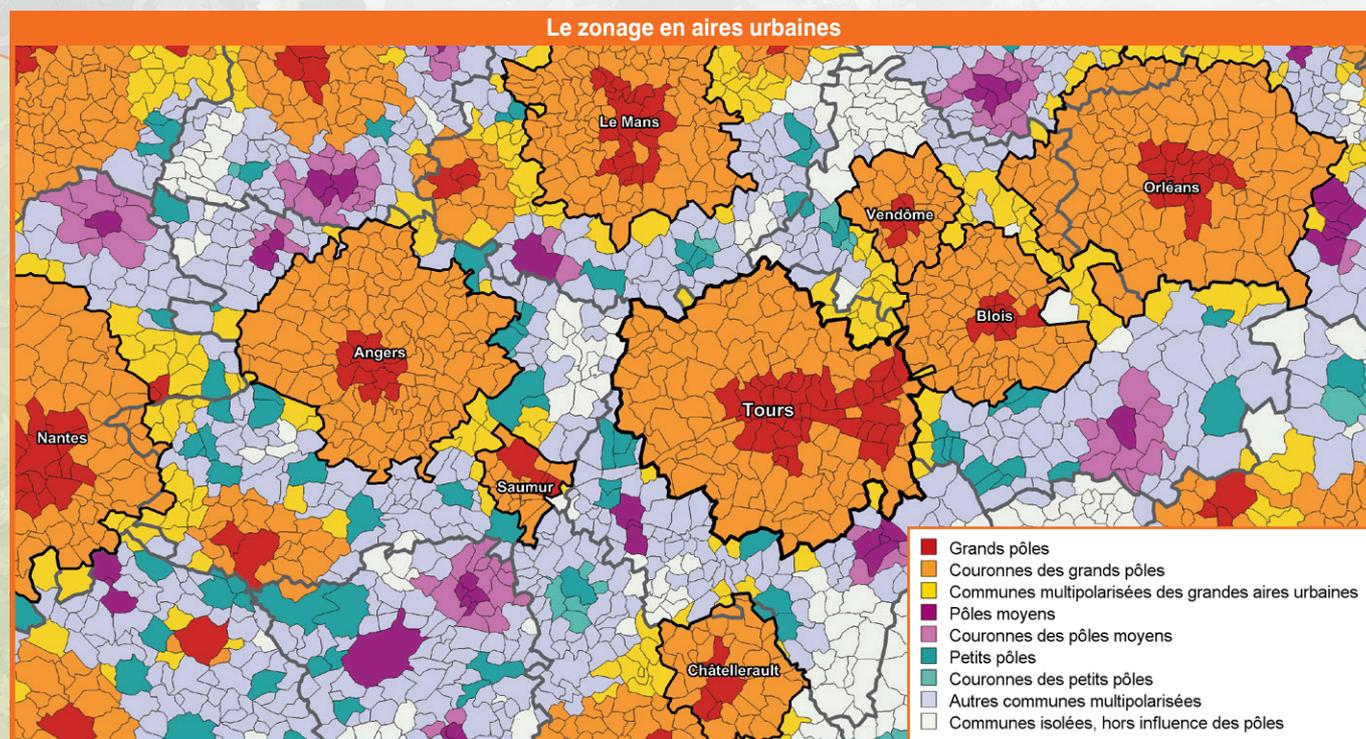


Vers une conurbation ligérienne entre Orléans et Tours

Sur la dernière décennie, les aires urbaines d'Orléans et de Blois, non limitrophes, se sont rapprochées. D'une part, la première s'est étendue au-delà des limites départementales du Loiret. D'autre part, l'espace rural qui les séparait autrefois se trouve désormais sous l'influence des aires d'Orléans, Blois et Vendôme.

En 1999, l'aire urbaine d'Amboise faisait le lien entre celles de Blois et de Tours. Elle est aujourd'hui intégrée à cette dernière. Cette continuité territoriale s'est renforcée, dans la mesure où les actifs vivent de plus en plus loin de leur lieu de travail. L'espace sous influence des villes s'est élargi ; sa progression tend à combler l'interstice entre les aires urbaines de Vendôme, Blois et Tours.

Par ailleurs, le rayonnement plus important de l'aire urbaine de Tours la rapproche de grandes aires urbaines extérieures à la région Centre, telles que celles du Mans, d'Angers et de Saumur. De leur côté, ces dernières ne se développent pas en direction de Tours ; elles se tournent davantage vers l'Ouest. Aussi, l'espace rural situé entre l'aire urbaine de Tours et ses voisines sarthoise et mainoligériennes reste important.



ENJEUX

Le périmètre de l'aire urbaine de Tours s'est fortement agrandi sur les dix dernières années, en lien avec le rayonnement plus fort du pôle d'emplois de l'agglomération tourangelle. On peut s'interroger sur les futurs contours de ce territoire de vie :

- Va-t-il absorber d'autres communes de l'Indre-et-Loire, notamment vers le Sud ?
- Va-t-il s'étendre au-delà des limites départementales ?
- Va-t-il renforcer davantage le territoire sous influence des villes sur l'axe ligérien, avec, entre autres, une plus forte attraction des communes situées entre Blois et Vendôme ?

L'INTERTERRITORIALITE : UN MODE DE GOUVERNANCE A EXPLORER

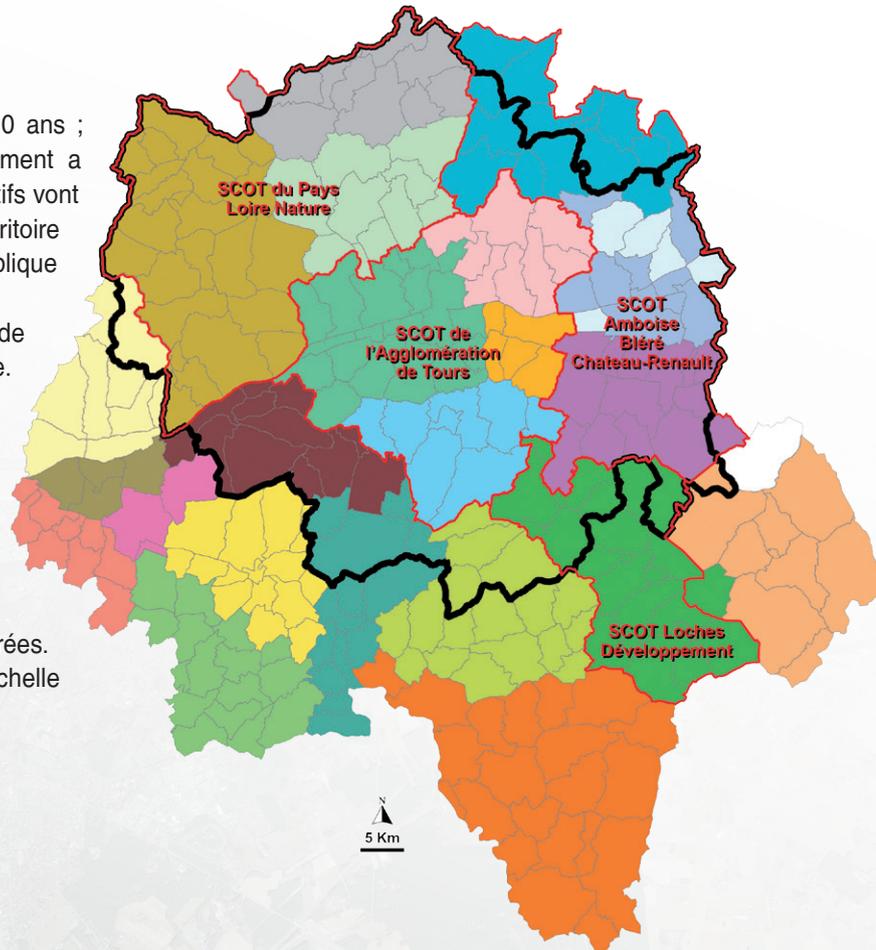
Des territoires de vie qui transcendent les découpages administratifs

L'aire urbaine de Tours s'est fortement étendue en 10 ans ; le nombre de communes impacté par son rayonnement a quasiment doublé. Cela signifie notamment que les actifs vont habiter de plus en plus loin de leur lieu de travail. Le territoire de vie se dilate. En parallèle, les périmètres d'action publique restent globalement fixes.

Par conséquent, il y a un décalage entre les espaces de projet et les échelles auxquelles fonctionne le territoire.

La superposition des découpages intercommunaux, des SCoT et de l'aire urbaine de Tours confirme que les périmètres de gestion des politiques publiques ne coïncident pas pleinement avec les dynamiques territoriales. À titre d'exemple, les communes du SCoT de l'agglomération tourangelle sont entièrement incluses dans l'aire urbaine de Tours ; celles des trois autres SCoT du département y sont partiellement intégrées. Des constats similaires peuvent être faits à l'échelle des intercommunalités.

L'aire urbaine de Tours et la mosaïque intercommunale



Des partenariats nécessaires pour satisfaire les habitants et faire la ville durable

Le territoire, son fonctionnement et les modes de vie de ses habitants évoluent. L'enjeu réside dans l'adéquation entre son organisation impulsée par les politiques publiques et les mutations qu'il connaît. Les collectivités locales sont confrontées à des difficultés pour mettre en œuvre cette articulation. Comment appréhender des dynamiques qui les dépassent ? Quelle(s) politique(s) publique(s) mener ? Comment faire en sorte d'être plus efficace ?

Pour répondre à ces questions il semble essentiel de travailler à de nouvelles échelles, en collaboration avec d'autres périmètres. Il s'agit de coordonner les actions et les initiatives des collectivités locales qui ont des problématiques communes, connaissent les mêmes mutations, ... On parle d'interterritorialité⁴.

Les modes de faire cette articulation nouvelle sont à inventer, expérimenter, développer. Il pourrait s'agir a minima de mener les réflexions préalables aux projets de territoire et aux politiques sectorielles des regroupements communaux à des échelles élargies, dépassant les périmètres administratifs. Bien sûr, les décisions seront ensuite prises aux niveaux décisionnels actuellement en vigueur, soit à des mailles territoriales plus fines. L'enjeu sera à l'avenir d'organiser, de façon plus systématique, la coopération renforcée entre plusieurs autorités de décision et de gestion.

⁴ "Le pouvoir des territoires : essai sur l'interterritorialité", Martin Vanier. 2008.